



## **Autorisation pour sorties éducatives 2020-2021 dans le quartier**

Chers parents,

Il arrive que pour des fins pédagogiques ou récréatives, votre enfant fasse des sorties à l'extérieur de l'école accompagné du titulaire de son groupe. Pour les sorties qui auront lieu près de l'école, dans le quartier ou au parc, nous demandons votre autorisation et elle sera valable durant l'année scolaire en cours. Pour les autres sorties nécessitant l'utilisation du transport en commun ou nolisé, vous serez informés au moment opportun de la nature et les détails de cette sortie et vous devrez signer une autorisation pour chacune de ces sorties.

Veuillez signer le coupon-réponse avant le vendredi 4 septembre prochain.

**J'autorise mon enfant à participer aux sorties de quartier durant toute l'année scolaire 2020-2021.**

**Signature du parent :** \_\_\_\_\_

### **Refus d'être filmé ou photographié**

Afin de promouvoir le dynamisme de ses établissements, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) prend des photos ou réalise des vidéos de ses élèves. Ces images, prises dans le respect de chacun, cherchent à montrer les élèves dans des situations valorisantes pour l'école publique.

Ces photos ou vidéos sont utilisées uniquement à des fins non commerciales ou à des buts non lucratifs.

Exemple d'utilisation :

- Site web de la CSSDM ([www.cssdm.qc.ca](http://www.cssdm.qc.ca)) ou site de l'établissement;
- Page youtube et/ou facebook de la CSDM;
- Tout autre document institutionnel imprimé pour la CSDM (rapport annuel, brochure, journal interne, promotion institutionnelle);
- Portfolio du photographe, exposition ou concours.

Selon la loi, l'élève majeur ou le parent de l'élève peut s'objecter à l'utilisation de son image et à la mention.

- J'accepte que mon enfant soit filmé ou photographié et que son nom soit mentionné.**
- Je refuse que mon enfant soit filmé ou photographié et que son nom soit mentionné.**

**Signature du parent :** \_\_\_\_\_

Merci pour votre collaboration

La Direction